



## OBJECTIFS

Le titulaire du brevet de technicien supérieur E.R.A. exerce ses activités dans le domaine du second œuvre appliqué à l'étude et à la réalisation d'agencements à construire ou à rénover. Les réalisations sont des ouvrages sur mesures dans les domaines de :

- L'agencement commercial (commerces, hôtels, restaurants, brasseries ...) y compris les devantures,
- L'agencement de locaux professionnels (sièges sociaux d'entreprises, administrations, locaux pour professions libérales...),
- L'agencement d'habitat individuel et collectif (cuisines, salles de bains, pièces à vivre...),
- L'agencement spécifique (cabine de bateau, salle technique en milieu hospitalier, studio d'enregistrement...).

## POURSUITE D'ÉTUDES

L'AFIP propose la formation suivante :

- Bachelor « Designer en Architecte d'Intérieur » (bac +3).
- Mastère Performer Pro « Architecte d'Intérieur Designer »

Autres :

- Licence professionnelle, école d'architecture, école d'ingénieur.

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du BTS ERA s'insère dans des entreprises de types TPE, PME comme les cabinets d'architecture et cabinets de design, les entreprises d'agencement, les entreprises de menuiseries d'agencement. Il exerce également son activité au sein de services travaux intégrés aux grandes entreprises et aux administrations :

- Chargé d'affaires,
- Responsable de bureau d'études techniques,
- Conducteur de travaux,
- Concepteur, dessinateur.

## MODALITÉS

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

**Organisation de la formation en alternance :**

- Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation : 1100 heures réparties sur 2 ans,
- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage : 1350 heures réparties sur 2 ans
- Les périodes en entreprise se substituent au stage obligatoire

**Moyens pédagogiques :**

- Séances de formation en salle,
- Exposés théoriques,
- études de cas concrets,
- Ateliers,
- Laboratoires informatiques.

**Encadrement :**

- L'équipe pédagogique est encadrée par un(e) responsable de filière,
- Les enseignements techniques sont dispensés par des professionnels en activité.

**Suivi pédagogique et évaluation :**

- Évaluation des acquis tout au long de la formation au travers de contrôles sur table, de mises en situation, de dossiers à réaliser,
- Un BTS blanc par année pour mieux préparer les étudiants.

**Validation du parcours selon modalités d'examen.**

### VOIES D'ACCÈS

**En Alternance :**

- Salarié en contrat d'apprentissage.
- Salarié en contrat de professionnalisation, nous consulter

### PROCÉDURE D'ADMISSION

Candidature sur Parcoursup ou en ligne sur notre site internet [www.afip-formations.com](http://www.afip-formations.com) via l'onglet « Candidater ».

Tests de sélection, entretien de motivation et étude du dossier par la commission d'admission.

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour accéder à la formation, le participant doit être titulaire du BAC de préférence :

- Bac techno STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable),
- Bac techno STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion),
- Bac techno STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués),
- Bac pro ERA (Étude et Réalisation d'Agencements),
- Bac pro TBEE (Technicien du bâtiment : études et économie),
- Bac pro TMA (Technicien menuisier-agenceur).

**Qualités du candidat attendues :**

Cette formation est destinée à des personnes rigoureuses et méthodiques, possédant le sens des responsabilités et un sens de l'organisation.

**Admission sur dossier et entretien de motivation.**



## VALIDATION



**Brevet de Technicien Supérieur de l'Éducation Nationale (diplôme d'État)**  
**Épreuves du BTS (organisées en fin de 2<sup>ème</sup> année selon calendrier académique) :**

BTS Étude et Réalisation d'Agencement BTS ERA	CANDIDATS	
	- Voie scolaire : établissement public ou privé sous contrat	- Voie scolaire : établissement privé
	- Apprentis: CFA ou section d'apprentissage habilité	- Apprentis : CFA, ou section d'apprentissage non habilité - Enseignement à distance
Épreuves / Coef	Forme / Durée	Forme / Durée
Culture générale et Expression / 3	Ponctuelle écrite / 4 h	Ponctuelle écrite / 4 h
Langue vivante étrangère 1 / 3	CCF 2 situations	Ponctuelle orale / Compréhension 30 mn - Expression 15 mn
<i>Mathématiques et physique-chimie (4) :</i>		
• Mathématiques / 2	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite / 2 h
• Physique-chimie / 2	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite / 2 h
Traduction technique du projet architectural / 4	CCF 2 situations	Ponctuelle pratique / 4h (1ère partie) et 8h (2ème partie)
Conception d'agencement / 6	Ponctuelle pratique et orale / 50 mn	Ponctuelle pratique et orale / 50 mn
<i>Réalisation d'agencement (5) :</i>		
• Organisation et préparation de la réalisation / 3	Ponctuelle Ecrite / 4 h	Ponctuelle Ecrite / 4 h
• Suivi de la réalisation / 2	Ponctuelle orale / 30 mn	Ponctuelle orale / 30 mn
<b>Epreuves facultatives (1) :</b>		
Langue vivante autre que LV1	Ponctuelle orale / 20 min de préparation + 20 min	Ponctuelle orale / 20 min de préparation + 20 min

CCF : Contrôle en Cours de Formation

(1) : seuls les points supérieurs à la moyenne seront pris en compte et sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires.

# PROGRAMME

## ANNÉE 1

**Culture générale et expression**  
**Anglais**

**Mathématiques**

**Sciences Physique - Chimie**

**Enseignements de spécialité**

Étude de projet E4

Culture design et architecture

Étude de projet E5

Technologie des matériaux

RDM

Informatique appliquée

Infographie

Préparation de suivi

Technologie des ouvrages

**Accompagnement personnalisé**

## ANNÉE 2

**Culture générale et expression**  
**Anglais**

**Mathématiques**

**Sciences Physique - Chimie**

**Enseignements de spécialité**

Étude de projet E4

Culture design et architecture

Étude de projet E5

Technologie des matériaux

RDM

Informatique appliquée

Infographie

Préparation de suivi

Technologie des ouvrages

**Accompagnement personnalisé**